

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr. ; six mois 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

LA

Liberté de la Presse en Tunisie

—«O»—

Les récents conflits entre la Résidence générale et une partie de la presse ont évoqué l'idée de rétablir le cautionnement des journaux. Ce n'est pas de l'abolition du cautionnement que proviennent les arias actuels du pouvoir, mais de ce qu'il avait existé. Si on l'avait maintenu, la situation d'aujourd'hui serait bien pire.

De quoi souffre la Tunisie de 1912 ? D'une corruption d'en bas, l'assaut du budget qui mine les assises du gouvernement.

Il voit ses initiatives dénaturées, ses projets sabotés et neutralisés à la fois par l'intrusion des parlementaires de France et par les comminations des politiciens locaux. Pétaudière.

Pourquoi ? C'est qu'il y a dix ans, la pensée critique et tutélaire étouffée par le cautionnement, s'en était allée habiter, pour les grossir consécutivement, d'autres organes de critique destinés par essence, à une vie embryonnaire, latente, tels que la politique électorale, la rubrique tunisienne des journaux de France et de l'étranger, les succédanés parlementaires et tous autres appendices, malaisants par destination, générateurs d'intérêts illégitimes et d'autant plus après, ces organismes vengeurs de l'écriture opprimée ne pouvaient mener qu'une vie parasitaire et anémier à la longue, le corps principal.

Or, toute situation politique se chiffant en finance son aboutit à la tuberculose budgétaire actuelle, qui décourage même la suralimentation par l'empirisme.

En outre, le cautionnement suscitait le monopole publicistique des seuls capitalistes aptes à le déposer. Il habitait, anoblissait les marchands de papier imprimé, les institutiers généraux de l'opinion, leur asservissant les écrivains toujours inopulents. Et la Résidence elle-même tombait leur prisonnière.

Car, tous les êtres, jusqu'aux corps célestes sont dans l'univers, à l'état d'obédience ! Et quand on n'obéit pas à un principe, on obéit toujours à des hommes qui n'en ont pas toujours.

Jadis l'opinion était séquestrée par deux journaux. Il en naquit Kalaâ-Djerda entre autres pustules qui éclatèrent aux récentes interpellations, dix ans après. A s'être couché avec des chiens, le pouvoir ne pouvait se réveiller qu'avec des puces.

Sous le régime du cautionnement la Résidence est fatalement dévorée par ses propres soutiens. La côte de la sportule hausse avec la virulence de l'opposition. L'industrie des féaux résidentiels est de l'envenimer. A l'époque, les divulgations les plus pernicieuses à la Résidence nous venaient de ses intimes lesquels récoltaient prébendes à nous vitupérer ostensiblement et de connivence.

Condamnée à augmenter, progressivement avec les polémiques, sa phalange de pique-assiette et de grugeurs, la Résidence s'épuisa en concessions qui aboutirent au bombardement interpellatoire de Janvier.

Le cautionnement aurait aujourd'hui le côté pénible d'avoir été rétabli par un ancien journaliste militant. Ceci n'est pas un point de vue romantique mais d'honneur et comme dit un proverbe des purs arabes d'Arabie : "Tout se retrouve ici bas, sauf l'honneur."

Les raisons par où l'on fit valoir en 1902 la nécessité du maintien du cautionnement, resteront la pierre noire du journalisme tunisien et, d'avoir placé le débat sur le terrain scientifique, la fierté de la « Petite Tunisie ». C'est à quoi d'ailleurs, fut due l'abolition, le fait d'en signer le décret n'ayant été qu'un office de garçon de bureau.

Le décret dominant avait une lacune, un gouffre. Copié jadis, sous M. Cambon et puis sous M. Millet, presque textuellement et paresseusement sur la loi du 9 juin 1819, dans le Dalloz, il s'était arrêté au dernier article, mais cette loi de 1819 avait un vice, on n'avait oublié que l'essentiel : la sanction, à savoir combien de temps après la disparition d'un journal le cautionnement devait rester aux mains du Trésor.

On devine. Un journal pouvait commettre tous délits possibles, disparaître une heure après, retirer son cautionnement et le redéposer séance tenance sous un nouveau titre.

Le gouvernement de 1819 s'en aperçut le jour même, après le vote de la loi. Il rendit alors le 10 juin une ordonnance royale spéciale fixant à 3 mois le droit de rétrocession du cautionnement.

Mais au Dalloz le texte de la loi finit au bas de la page et pour dénicher l'ordonnance il faut la tourner. Le rédacteur du texte tunisien n'y avait pas songé, d'où ce décret avorton qui fit bêtement trembler la presse pendant des années et que la campagne historique et documentaire de la « Petite Tunisie » envoya rouler dans le néant.

Car la Résidence ne pouvait ni le rapécier sous les ricanements du public, ni s'en servir, ni le laisser tel, ni l'aggraver par un autre tout neuf. Elle se fit supplier par le Congrès de la Ligue de l'Enseignement de supprimer le cautionnement et feignit d'y condescendre tout en n'obéissant qu'au ridicule.

Contrairement à ce qu'affirmaient à l'époque les partisans du cautionnement, pour le faire maintenir ce système n'a jamais empêché l'injure, la diffamation ni surtout le chantage, puisque d'abord le chantage c'est justement ce qu'on n'imprime pas.

On peut toujours tout dire sans rien risquer. Vous souvient-il, mon cher Lacroix, du jour où vous vîntes me dire de la part du procureur de la République, d'avoir à me tenir sur mes gardes "qu'on lisait mes articles à la loupe"...? — Dites-lui de s'éviter cette peine que je vous répondis — je les écris au microscope !

En réalité, les gonfaloniers de la Résidence ne tenaient au cautionnement que pour monopoliser les annonces et comme décrit plus haut, en vue de chamberer la Résidence.

La « Petite Tunisie » sait trop bien ce qu'il en a coûté à sa première page tant qu'elle en a réclamé le retrait et à sa quatrième depuis qu'elle l'a obtenue, pour se laisser raconter des balivernes aujourd'hui.

Il n'a donc pas pour but de juguler les idées malsaines, mais les idées utiles, bouillon de culture du crétinisme, acception orientale du droit à la pensée, image de cet antique gouvernement de Bolgari près de Kazan, dont parle de Humboldt dans son "Asie Centrale" lequel avait l'habitude de faire pendre les gens d'esprit comme moyen préventif.

Autre chose fut, à l'origine du cautionnement, son esprit occidental et français. Il suffit de s'en pénétrer pour apercevoir l'erreur que serait sa réintroduction en Tunisie.

Il n'avait eu d'autre but, sous la restauration, que d'ériger une prohibition capitalise autour de la bourgeoisie fraîchement organisée et nantie et d'empêcher le peuple d'accéder, par la conscience de sa force, à la richesse et à la revendication consécutive de sa part de pouvoir. C'est ce qui advint affectivement dès la loi de 1881 qui établit la gratuité du droit d'écrire. Il en surgit la loi de 1884 sur les syndicats ouvriers.

Pour s'en convaincre historiquement, il faut se reporter à des documents que personne ne lit plus, les débats parlementaires sur la première loi concernant la presse.

C'était le 5 mars 1819 à la Chambre des Députés où s'élaborait la loi devenue depuis lors, du 9 juin suivant.

Il s'agissait d'instituer le cautionnement des journaux et de le fixer à 140.000 fr. On sait qu'avant de disparaître définitivement en 1881, il avait été augmenté, puis diminué successivement.

La Chambre trouvait ce chiffre exorbitant par rapport aux condamnations et aux amendes à prévoir.

M. Guizot ministre et commissaire du roi dit alors :

« Les journaux ne sont point l'expression pure et simple de quelques opinions individuelles. »

« Les journaux sont les organes des partis ou, si l'on veut, de diverses opi-

nions, de divers intérêts auxquels se rallient des masses plus ou moins nombruses de citoyens. Eh ! bien ! Il ne convient ni à la Société, ni aux partis eux-mêmes, que ces organes publics soient pris et placés dans les régions inférieures des opinions et des intérêts qu'ils expriment. Il est utile, il est sage de les contraindre à partir d'une région plus élevée. »

« C'est pour atteindre à ce but, seul véritable et seul légitime objet du cautionnement, que la loi a été proposée. »

L'opposition insistait sur l'énormité du chiffre rapporté aux amendes. M. Guizot revint à la charge.

« La Chambre, dit-il, a déjà pressenti sans doute, qu'on ne pouvait s'armer, pour combattre cette quotité (140.000 francs) du taux possible des amendes, parce que ce n'est pas sur la nécessité de pouvoir aux amendes qu'est fondé le véritable principe du cautionnement lui-même. »

Le 22 Mars, le chancelier Pasquier qui avait proposé la loi, disait à son tour : « Il n'y a point de délit particulier à la presse. Les délits de presse ne sont autres que ceux dont la définition se trouve dans les lois pénales ordinaires. »

On voit donc scientifiquement dans sa genèse que l'efficacité du cautionnement est exclusivement dans l'élévation de son taux inaccessible aux classes jadis pauvres — mais aujourd'hui capitalistes — en vue de leur cantonnement social. C'est un archaïsme improductif.

Vouloir aujourd'hui le faire servir à autre chose est peu efficace. Car tout ce qu'on ne pourrait dire à Tunis, crainte de procès onéreux, on le ferait imprimer à Bône ou à Marseille en cent fois plus violent, comme jadis, Bonnier-Ortolon et la « Petite Tunisie ».

Et alors voilà la Résidence obligée de prendre de pompeux décrets d'interdiction et de les faire insérer à l'« Officiel » comme y fut astreint M. Millet, contre les « Cactus sans épine » et la Bosse du chameau ».

Voyons ! Voyons !

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire ?

Il y a non seulement beaucoup mais tout à faire et rien que du nouveau.

Car les questions publicistiques qui se posent en Tunisie ne sont pas de classe comme jadis en France et aujourd'hui ailleurs, mais de races. Et ces races sont à la fois des civilisations partielles ayant leur point d'appui extra-muros, comme les italiens, maltais etc, ou des barbaries, comme pour les nègres et la plèbe, ou bien des hybrides des deux, comme pour les arabes et les juifs.

Tout ce capharnaüm ethnologique, ce musée d'anthropologie animé, monte par masses vers la lecture, à la recherche instinctive d'un état de conscience.

La loi nécessaire sur la presse devra donc s'inspirer de ces considérations rapportées à la statistique des races, à leur mentalité modifiable ou indélébile à la proportion quantitative et qualitative économique ou sociale de leurs représentants, le tout en relation avec les nécessités politiques particularistes françaises et internationales du Protectorat et orchestrées selon les règles d'eurythmie entre l'autorité du pouvoir et l'autorité de la presse.

C'est dire que la situation de celle-ci en Tunisie, n'a jamais cessé d'être empirique.

Cette loi idéale, mais pratiquement applicable sur la presse, faite de quoi la vie publique n'est que désordre et déficit et le métier de gouvernant — pour les intelligents — un métier de chien, tant sont abjects les problèmes qui les sollicitent ; cette loi devra être le pivot même du Protectorat au lieu d'en être le levier culbuteur.

Jacques BAHAR.

Que Mme Mirabel ait eu tort d'accorder l'hospitalité au jeune Crozat de Fleury cela ne regarde qu'elle et la justice s'il y a des présomptions de culpabilité contre elle, éventualité que je ne veux même pas envisager.

Ce n'est pas la première fois du reste, que paraît dans la « Petite Tunisie Socialiste » des articles qui sont loin d'avoir mon approbation mais le plus souvent éloigné de Tunis, il m'est bien difficile, si non impossible, de surveiller la rédaction à distance.

Je m'en excuse une fois pour toutes auprès des fidèles lecteurs du journal et les assure qu'après les vacances je reprendrai la direction de la « Petite Tunisie Socialiste » à laquelle je me propose d'apporter de notables changements.

Em. L.

Note du Jour

APRÈS LA SÉVÉRITÉ LA CLÉMENCE....

Lorsque après la découverte des manœuvres louches qui permettaient d'attribuer à leurs auteurs les épithètes de conspirateurs et de fauteurs de complots, la Résidence prit les mesures d'énergie et de prophylaxie que l'on se rappelle, nous applaudîmes des deux mains.

L'envoi en exil, l'éloignement de la Tunisie pour des destinations plus ou moins lointaines des principaux instigateurs de ces menées, nous paraissaient être la meilleure sanction de tentatives qui si elles n'avaient été découvertes eussent pu créer à notre diplomatie un écueil d'embarras quasi-indémêlables.

Lorsqu'on cria à la coercition et à l'injustice, nous fîmes valoir la nécessité d'une justice immédiate expéditive et distributive, chantant sur l'heure, sans vaine procédure, ceux qui se mettent en travers de l'œuvre de la France, et créent le désordre pour mieux en profiter.

Aujourd'hui, et bien que les faits auxquels nous faisons allusion se soient passés depuis longtemps, les choses nous semblent avoir changé de face. Tout d'abord, les manifestations, tangibles du mot d'ordre émanant de Bach-Hamba et consorts, ont cessé de se produire : le boycottage, sous toutes ses formes, qui menaçait de s'éterniser, a heureusement pris fin, à la suite des exhortations répétées de la partie élevée de l'élément indigène.

D'autre part, il s'est avéré, à la suite de très nombreuses, bien qu'un peu tardives, manifestations de loyalisme, parvenues à la résidence et au secrétariat général de tous les points de la Régence, que les conspirateurs, puisque tel est le qualificatif qu'il convient de décerner, ont pu raccoler des adeptes dans l'Islam, mais que le monde musulman tunisien n'a pas marché comme un seul homme à leur rescousse au contraire. Il apparaît même que nos protégés indigènes n'ont fourni aux Bach-Hamba que de rares partisans, la grande masse, aussi bien que la fine fleur des lettrés, s'étant gardées de toute imprudente compromission.

Un délégué à la Conférence, Si Mohamed Mabrouck, vient d'en

fournir une nouvelle preuve : reçu samedi par M. Poincaré, Président du conseil des Ministres, il lui a donné la plus ferme assurance du loyalisme de ses compatriotes envers la France et leur reconnaissance pour les mesures bienveillantes dont ils sont l'objet.

Dans ces conditions, il est probable que le Gouvernement tempèrera les mesures d'énergie prises naguère vis-à-vis de quelques-uns.

Il a déjà permis que certains exilés, clamant haut leur innocence, débilités par le changement de climat, prissent la direction d'une station d'exil moins rigoureuse.

Il atténuera certainement la rudesse de la déportation pour d'autres, lorsqu'il jugera le moment venu.

Espérons que nos protégés sauront continuer à travailler pour que ce moment arrive bientôt.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

A la Résidence. — Les dîners de la Résidence se continuent avec le plus parfait succès, en raison de l'avenance parfaite du Ministre, et de la bonne grâce souriante de Mme Gabriel Alapetite et Samedi soir c'était le tour des Directeurs des grandes administrations du Protectorat, les collaborateurs immédiats du Résident général, auxquels le représentant de la France a tenu à réserver l'intimité de la dernière soirée de la saison.

Remerciements. — Notre rédacteur en Chef, M. Em. Lacroix, remercie les journaux qui ont bien voulu annoncer en termes aimables sa rentrée à Tunis, après quelques mois d'absence.

Dans nos murs. — Nous enregistrons avec plaisir le passage à Tunis pour quelques jours, de M. Bortoli, l'un des propriétaires du Magasin Général. Nos vœux de bienvenue.

Au Comité Masceraud. — A la dernière réunion de la section tunisienne de l'Union Républicaine du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (Comité Masceraud), notre concitoyen et ami M. Stéphane Révolon a été élu président à l'unanimité.

M. Révolon a donné la mesure de ses grandes capacités et de sa droiture professionnelle, en même temps que de sa probité tant à la tête de l'Association Commerciale, dont il est l'un des dirigeants qu'à la Conférence Consultative.

Nous le félicitons du nouveau témoignage de confiance que lui décerne le commerce républicain de Tunis.

Les Palmes d'Or. — Nous avons appris avec plaisir l'attribution de la Rosette d'Officier de l'Instruction Publique à M. Aimé Lacroix, Inspecteur hors classe de la compagnie Bône-Guelma à Souk-Ahras.

Nous adressons au frère de notre Rédacteur en chef nos compliments les plus cordiaux.

Grand Prix d'Honneur. — Nous venons de recevoir le grand prix d'honneur qui a été attribué à la « Petite Tunisie Socialiste » à l'exposition universelle de Bruxelles en 1910.

Comme nous voulons conquérir de nouveaux lauriers de notables améliorations seront introduites dans la confection du journal après les vacances de cet été.

Mandat d'arrêt. — On annonce qu'un mandat d'arrêt vient d'être envoyé à tous les parquets de France et d'Algérie par M. le Juge d'Instruction chargé d'informer contre le sieur Dunoyer ancien caissier comptable aux Services Judiciaires du Gouvernement Tunisien, coupable de faux et détournements s'élevant, paraît-il, à une centaine de mille francs.

On se souvient que lors de la décou-

Il a paru, la semaine dernière, un écho relatif à Mme Mirabel, née Pancrazi, de Bône, que je réprovoque entièrement et par conséquent que je n'aurais pas laissé passer si j'avais été à Tunis.

Un délégué à la Conférence, Si Mohamed Mabrouck, vient d'en

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS - Tunis

te du pot aux roses. M. Roy, Secrétaire général du Gouvernement Tunisien pour la justice avait prié cet indelicat fonctionnaire de se rendre vivement à Paris pour s'entendre avec son banquier afin de rembourser les sommes empruntées à la caisse.

Dunoyer ne se fit pas dire deux fois et s'empressa de filer, depuis on n'avait plus entendu parler de lui, mais les tunisiens qui vont à Paris l'aperçoivent souvent la mine joyeuse par les rues de la capitale aux alentours de la gare Saint Lazare.

Comme Dunoyer ne doit pas se mêler du coup qui lui pend au derrière, il ne tardera donc pas à tomber bientôt entre les mains des policiers chargés de le rechercher et de l'arrêter.

Fugue Policrière. — On annonce, avec plus ou moins de pronostics, l'imminence d'un mouvement important dans le personnel des commissariats de la Direction de la Sûreté, si important qu'il irait, croyons-nous, jusqu'au remplacement du brigadier de l'Ariana par un commissaire, au grand contentement des nombreux habitants de cette localité.

Mais ce que l'on a omis de dire, c'est que ce mouvement prend son origine dans la fugue imprévue d'un très distingué et très élégant commissaire de police.

Ce serviteur de la justice serait parti sans tambour ni trompette, pour une destination jusqu'à présent inconnue, en compagnie d'une accorte jeune femme. Honni soit qui mal y pense.

Coquin de printemps ?

Le Bulletin de l'A. — Les anciens élèves du Lycée de Tunis ont bien voulu nous adresser le premier numéro du bulletin de leur association, dont les statuts ont été fort heureusement refondus par M. Gaston Houette, l'actif et distingué président actuel, secondé par les membres de son Comité.

Nous avons lu avec plaisir le long programme liminaire de cette Revue amicale, programme qui constitue en quelque sorte le développement de la belle devise de l'Association : « S'aimer, s'aider, être le plus nombreux possible ».

Félicitons les réorganisateur de l'A. de leurs efforts, et attendons-les de confiance à l'œuvre.

Visite express. — La dernière tournée de M. Delcassé Ministre de la Marine, à travers les ports de guerre de Méditerranée, jusques et y compris Bizerte, détient le record de la brièveté. Que l'on en juge par la durée de son passage dans notre Toulon africain, deux heures tout au plus.

Nous sommes trop profanes pour juger de ce que peut appréhender un Ministre en un si court laps de temps, et nous contentons d'enregistrer ce simple record, qui rappelle et dépasse celui de M. Chéron visitant douze casernes entre 1 et 5 heures du matin !

Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis (Port). — L'époque est proche où MM. les Colons vont avoir à se préoccuper de la campagne des céréales. La sécheresse des premiers mois de l'année fait prévoir une hausse dans les cours, hausse dont bénéficieront ceux qui pourront attendre. La Direction des Magasins rappelle qu'elle dispose de hangars et de sites où les céréales peuvent être entreposées en attendant des prix rémunérateurs.

Les tarifs de magasinage qui seront mis en vigueur prochainement seront très modérés et donneront toute satisfaction aux déposants.

Les warrants leur permettront de ne pas se presser pour la vente.

La Direction des Magasins Généraux (Avenue de la République près du terminus des tramways) se tient à la disposition des clients pour tous renseignements utiles.

Rappel à l'Ordre. — M. le Procureur de la République vient de rappeler de nouveau à l'ordre les huissiers.

La loi impose, en effet, que toutes les opérations de saisie soient faites en présence de témoins français, et il paraît

que cette prescription obligatoire, sous peine de nullité, n'était plus respectée par certains d'entre eux.

Une surveillance plus sévère sera effectuée, à l'avenir à ce sujet, et les huissiers devront supporter toutes les responsabilités des infractions constatées.

Il est certain que ce n'est pas à des étrangers à remplir un rôle, qui pour n'être pas toujours agréable, peut donner profit à des compatriotes.

Sur le RIF. — Notre sympathique concitoyen, M. le Colonel Bouquero, ne se contente pas d'être l'avisé et actif directeur des Magasins Généraux, dont il a assuré définitivement le succès et la vogue. Il entend faire profiter nos concitoyens, qui lui en savent grand gré, des souvenirs de sa vie militaire active.

Déjà à sa première conférence, ont nous eûmes le plaisir de rendre compte, une foule très choisie accourut très compacte. Ce premier succès a incité M. le Colonel Bouquero à réédifier, et demain mercredi 8 mai à 8 h. 1/2 du soir, au Palais des Sociétés Françaises, il parlera de la rive gauche de la Moulaya et nous montrera les difficultés avec lesquelles les Espagnols ont été aux prises depuis leur installation dans le Rif.

Le colonel Bouquero, au cours de la guerre hispano-marocaine de 1909, par suite de la situation du secteur qu'il commandait, se trouva en mesure de pouvoir intervenir efficacement auprès des chefs des troupes soulevées et atténuer, dans les limites du possible, les cruautés inévitables dans ces sortes de guerres.

Envoyé, sur la demande du Gouvernement espagnol, à Melilla pour y recevoir les remerciements du corps expéditionnaire il a pu ainsi voir les deux théâtres de la guerre.

La conférence sera accompagnée de projections faites d'après des clichés pris tant dans les Beni-Snassen que sur la Moulaya et à Melilla.

Nul doute que cette conférence n'obtienne autant de succès que la dernière.

Le piano mène à tout. — C'est avec un vif plaisir que nous lisons dans l'« Petit Marseillais » la note suivante :

« Une jeune Marseillaise, Mlle Berthe Biéchy a débuté, à Paris, avec grand succès. Une dépêche nous informe qu'elle a exécuté avec brio, aux grands concerts Touche, le deuxième Concerto de Saint-Saëns, avec orchestre. Mlle Biéchy, à peine âgée de 16 ans, est la fille de notre confrère Biéchy et l'élève de M. Ray, chef d'orchestre de notre Opéra municipal. Toutes nos félicitations. »

Aux félicitations nous devons ajouter quelques souvenirs : Nous sommes de ceux qui avons vu grandir la jeune fille de notre ami et confrère. A dix ans, c'était déjà, comme pianiste, une artiste.

Il faut avoir assisté aux efforts journaliers et constants de la jeune pianiste pour comprendre comment elle a pu, avec de la persévérance et un véritable amour de son art, arriver à conquérir les suffrages du public parisien.

LA HERNIE

Les personnes qui souffrent de hernies se contentent trop souvent de faire usage d'un bandage ordinaire mal construit et mal appliqué, qui leur cause les plus vives souffrances sans les mettre à l'abri des graves dangers que présente cette infirmité.

Seuls, les nouveaux Appareils pneumatiques sans Ressort, imperméables, de A. CLAVERIE, (O. A. *) légers, souples, imperceptibles, leur procureront sans gêne cette contention idéale, énergique et douce, sans laquelle il n'est pas de soulagement ni d'amélioration possibles.

Lire le « Traité de la Hernie », envoyé gratuitement ainsi que tous les renseignements et conseils, sur demande adressée à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin à Paris.

Les "Phosphates Tunisiens" de Kalaa-Djerda

Après la « Cote Auxiliaire » du 15 avril, le « Bon Sens financier », l'« Humanité », la « Finance Coloniale » enfin les « Hommes du Jour » et beaucoup d'autres journaux s'occupent de la question des Phosphates tunisiens de Kalaa-Djerda, volés à leurs véritables propriétaires les dévotaires du Habous. On ne saurait trop le dire et le répéter.

D'un autre côté, nous croyons savoir que cette affaire ne laissera pas indifférents les pouvoirs publics qui cherchent le moyen — et l'auront bientôt trouvé — de mettre fin à un scandale qui n'a que trop duré.

La question, on le voit, est en marche, en bonne marche même : aussi rien ne pourrait plus l'arrêter tant que les véritables propriétaires n'auront pas été remis en possession de ce qui leur appartient.

Sous le titre : « L'Affaire de Kalaa-Djerda », la « Finance Coloniale » du 27 avril, publie ce qui suit :

C'est sous le nom de *Phosphates Tunisiens* qu'est aujourd'hui connue cette affaire extraordinaire, dont les origines frauduleuses furent étudiées et révélées, dans leurs plus malhonnêtes détails, en l'étude complète que nous publions au cours des années 1903-1904, c'est-à-dire bien avant que l'honorable député Dumas en fit l'histoire écourtée — d'après notre documentation d'ailleurs (1).

Mais que ce soit sous un nom ou sous un autre, c'est toujours d'une spoliation, d'une entreprise ayant le vol à sa base qu'il s'agit, et si considérables que soient les intérêts financiers, spéculatifs ou politiques qui s'y rattachent, les graves questions juridiques qu'elle soulève devront être solutionnées tôt ou tard, quel qu'effort qu'on tente pour étouffer la vérité ou en retarder la manifestation. M. Poincaré s'est du reste nettement engagé à la tribune à faire justice.

Et il faut croire que le moment de la justice approche puisque la question est de nouveau agitée dans la presse. Presse financière, il est vrai ; ce qui démontre que, en cette circonstance comme en tant d'autres, l'intérêt financier prime maintenant tous les autres.

Peu importe d'ailleurs pourvu qu'enfin justice soit faite. Mais il est bon que les nombreux capitalistes français engagés dans l'affaire soient dès à présent prévenus du très réel danger qu'ils courent en restant intéressés dans une entreprise qui peut être dépossédée de son actif industriel par autorité de justice d'un moment à l'autre.

Il va de soi que notre concours est acquis sans restriction à ceux qui poursuivent l'œuvre de justice que seuls jusqu'ici, dans la presse, nous avons tenté de réaliser. Et ce concours n'est point sans valeur, tout au moins en ce qui concerne la complète et unique documentation que nous possédons.

Les « Hommes du Jour » du 27 avril également s'expriment ainsi :

Le *Bon Sens financier* assure que M. Poincaré est décidé à poursuivre l'affaire des Phosphates Tunisiens et « à

(1) Discours de M. Charles Dumas à la Chambre des députés ; séance du 19 janvier 1912 ; interpellations relatives à la Tunisie.

Dans cette séance, M. Dumas exposa l'affaire de Kalaa-Djerda en citant l'étude parue dans le « Moniteur des Colonies » et la « Finance Coloniale » sous le titre de : « La Tunisie qu'on ne voit pas — Trois cents millions volés aux Arabes ».

faire rendre justice aux arabes illégalement dépossédés, d'après les affirmations mêmes et les preuves irréfutables produites à la tribune de la Chambre par M. Dumas, député » et dans les *Hommes du Jour*, aurait pu ajouter notre confrère.

UNE PÊTE AU KOUIF

M. Thomson et le Préfet de Constantine reçoivent un accueil chaleureux

De Tébessa au Kouif

Tébessa, le 28 avril.

Anatole France et Michel Corday, les maîtres illustres qui accompagnent M. Thomson, dans son voyage, ainsi que Mlle Valentine Thomson qui occupe déjà une place brillante dans le monde des lettres, évoqueront peut-être un jour dans une de leurs œuvres les scènes féériques, qui hier soir, se déroulèrent devant les yeux éblouis des invités de la Société Française des Phosphates de Constantine.

A 7 heures, à l'issue de l'éclatante manifestation de sympathie qui eut lieu au temple de Minerve, un train spécial, composé d'un wagon salon et de deux voitures de premières mises gracieusement à la disposition de la Société Française par la Compagnie Bône-Guelma — dont les délicates attentions n'étonnent plus personne, tant elles sont de tradition dans cette compagnie — ainsi que du wagon-salon de la société quitte la gare de Sidi-Ferradj, emportant vers le Kouif MM. Thomson, Anatole France, Mme et M. Michel Corday, M. le Préfet et Mme Seignouret, Mlle Valentine Thomson ainsi qu'une soixantaine de personnes.

L'ombre est tombée, voilant les détails du paysage. Mais là-bas, dans le lointain, une étoile d'un éclat extraordinaire brille, illuminant la vallée du Kouif. Bientôt, au fur et à mesure que l'on approche, d'autres étoiles surgissent formant la plus merveilleuse constellation que puisse rêver l'imagination d'un astronome. Ce sont les lampes à arc qui éclairent les tranchées de la mine, donnant aux couches de phosphate l'aspect de vastes nappes liquides.

L'arrivée — Réception
chaleureuse

A 8 heures, le train stoppe. Les invités sont reçus par MM. Dubecq, inspecteur général de la Société, Giraud, ingénieur, Mougeot, chef de l'économat, Fleuriot, chef-comptable et Lapaque, chef-comptable à Paris, entourés de tout le personnel et de nombreux ouvriers.

Un apéritif est offert aux visiteurs ; mais le temps passe rapidement en conversations agréables et l'heure du dîner approche.

Le Banquet

On se rend à la menuiserie que le bon goût du personnel du Kouif a transformé en un véritable palais. La large porte d'entrée est somptueusement garnie de superbes tapis de Kairouan étalant leurs couleurs indigènes dont les teintes jolies s'avivent aux lumières ; de chaque côté, sont disposés des massifs de plantes vertes dans le feuillage desquelles, des ampoules électriques rouges et bleues, semblent les fleurs in vraisemblables de quelque végétation de rêve.

La salle elle-même réalise un songe des mille-et-une-nuits. Sur les murs, de riches tentures arabes dont les teintes si variées se fondent en un ensemble harmonieux. Sous les pas des invités, cède la molle épaisseur de tapis indigènes. Au plafond, s'étend une immense

tenture blanche, sur laquelle sont peignées, étoiles brillantes, des ampoules électriques qui sont comme les satellites d'une énorme lampe à arc qui verse des torrents de lumière sur la table, décorée d'une profusion de fleurs.

A gauche de M. Sabatier, ingénieur directeur-adjoint de la Société des Phosphates de Constantine, prennent place Mme Michel Corday, M. Anatole France, Mlle Valentine Thomson, MM. Michel Corday, Dubecq, inspecteur général de l'Omnium ; Paul Moequeris, le distingué ingénieur du Service des Etudes de la Compagnie Bône-Guelma ; Mme et M. Mougeot, le capitaine Delinaut, MM. Coggia, Cambon, maire de Tébessa ; docteur Crinquant, capitaine Gersbach, Honnorat, Theuriot, Sara, Champ, nos confrères Schiffmacher, William Gaillard, Tournier, Finalteri et Sampiero, M. le capitaine des douanes Montauzié MM. Rodder, Deluca, Guérin, Hély Cambon, Pierre, officier d'administration ; Fayollat, médecin principal de l'hôpital ; Guilly, Girard, Laroque.

A droite, prennent place Mme Seignouret, M. Thomson, Mme Deyron, M. le Préfet, Mme Guérin, M. Deyron, Mme Giraud, MM. de Mazières, Giraud, Lacroix, inspecteur du Bône-Guelma ; Moatti, Mart in, contrôleur des Mines ; Bourrasset, Siada Abbès ben Hamana, Boldoduc Jean, Adam, Andrieu, Pillot, Rigal, lieutenant Lapeyre, Billon du Plan, Sirlange, et de nombreux employés de la Société.

Les convives font honneur au menu choisi, qui comprend une série interminable de plats et de vins fins.

Discours de M. Sabatier

Au champagne, M. Sabatier prononce le discours suivant :

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Député,

Mesdames, Messieurs,

M. de Maniquet, directeur général de l'Omnium, aurait été très heureux de vous recevoir lui-même au Kouif ; mais des devoirs impérieux le retiennent à Paris. A son grand regret, il ne peut donc vous faire les honneurs de notre maison.

M. Lefèvre, directeur de l'exploitation, a entrepris un voyage d'études qui le tiendra éloigné du Kouif un certain temps. C'est donc à moi qu'échoit le devoir agréable de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue, au nom de la Société des Phosphates de Constantine, de vous exprimer toute notre reconnaissance pour la sympathie que vous nous avez témoignée en poussant votre voyage dans ce coin reculé de l'Algérie.

M. Sabatier donne ensuite lecture du télégramme suivant qu'il vient de recevoir de M. de Maniquet :

— Je remercie M. Thomson d'être venu revoir ses fidèles électeurs et amis du Kouif ; il sait mon dévouement à sa personne et à sa politique ; je ne puis lui en donner un meilleur témoignage qu'en lui faisant faire l'agréable constatation que le Kouif n'est pas une terre de combat et qu'il y peut rencontrer tous ses amis, réunis dans une inaltérable pensée de déférente affection. Qu'il soit assuré de l'inaltérable attachement de nous tous.

A M. Thomson, aux illustres écrivains Anatole France et Michel Corday, à M. le Préfet et à Mme Seignouret, à Mlle Valentine Thomson, à Mme Michel Corday, je souhaite une respectueuse et cordiale bienvenue.

Merci à nos amis de Souk-Ahras et de Tébessa d'avoir accepté notre invitation.

M. Sabatier exprime ensuite le regret que le Gouverneur général n'assiste pas au banquet de ce soir et il boit en terminant à tous les hôtes de la Société des Phosphates. (Applaudissements.)

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

Société anonyme au capital de DIX MILLIONS de Francs

TUNIS — 13 et 15, rue Es-Sadikia, 2, Rue d'Allemagne, et 22, rue d'Italie — TUNIS

Siège Social à PARIS, 14, rue de Londres (9^e) **GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS ET BAZAR** Succursales à BIZERTE et dans les villes d'Orient

Lundi 6 Mai et jours suivants

Exposition et Grande Mise en Vente des NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Discours de M. Thomson

M. Thomson se lève à son tour pour remercier M. Sabatier des paroles aimables qu'il vient de prononcer et pour féliciter les organisateurs de cette belle fête.

Il remercie également le directeur du Kouif d'avoir permis aux illustres écrivains qui l'accompagnent d'assister à ce dîner dans un cadre si merveilleux. Il est heureux d'avoir M. le Préfet à ses côtés.

Il félicite enfin tous ceux, les ingénieurs comme les plus humbles et les plus déshérités, qui ont contribué à la prospérité de la mine et il boit à ses amis du Kouif et de Tébessa.

On applaudit.

Discours de M. Seignouret

Puis, M. le Préfet Seignouret, dans le langage châtié dont il a le secret, déclare regretter vivement que M. le Gouverneur Général n'ait pas pu venir avec M. Thomson jusqu'à Tébessa, pour exprimer, en des mots charmants, les sentiments qui animent l'administration algérienne.

M. Seignouret félicite M. Sabatier qui vient d'être placé à la tête de l'administration du Kouif et affirme que son départ est une grosse perte pour les Ponts et Chaussées ; et il boit aux dames présentes et à tous les convives.

A une heure quarante on reprend le train pour Tébessa où l'on arrive à deux heures trente cinq du matin.

MM. Thomson et sa suite ont couché au Kouif.

Le Kouif, le 28 avril.

Ce matin, à sept heures, M. Thomson et sa suite ont visité la mine, sous la conduite de M. Sabatier, ingénieur directeur de la Société Française des Phosphates de Constantine. Ils en ont admiré la belle installation et ont été très vivement intéressés par les renseignements que leur a donnés M. Sabatier.

Le départ

A huit heures, le train qui avait amené hier M. Thomson et sa suite, les ramenait à la gare de Sidi-Ferradj.

Le train entre en gare à neuf heures. MM. Cambon, de Mazières, Lacroix, des journalistes et de nombreuses personnes les attendaient.

MM. Thomson, Anatole France, M. le Préfet Seignouret et leurs amis descendent du train et prennent immédiatement place dans les automobiles qui les attendent.

Il est exactement neuf heures et demie, lorsque la caravane quitte Tébessa, se dirigeant sur Feriana, où elle arrivera pour déjeuner. De là, un train spécial la conduira à Kairouan et à Tunis.

"Dépêche de Constantine"

La Compagnie Bône-Guelma propose d'établir à ses frais une ligne de 465 kilomètres traversant du Sud au Nord le département de Constantine

Nous croyons savoir que la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma vient de présenter à M. le Gouverneur Général de l'Algérie des propositions nouvelles de la plus haute importance, sur lesquelles les Délégations Financières vont être appelées à délibérer incessamment.

La Compagnie propose la transformation et le rajustement complet de son réseau actuel : réfection de la voie, acquisition du matériel des types les plus modernes et mise en circulation de certains express.

Elle offre également de construire à ses frais, sans subvention ni garantie d'intérêt, une ligne entièrement neuve, longue de 465 kilomètres, traversant du Sud au Nord le département de Constantine pour aboutir à Bône.

Cette ligne, qui ne coûterait pas un centime à l'Algérie et aux bénéficiaires de laquelle celle-ci serait intéressée, transporterait tout le trafic des gîtes miniers si longtemps retardés dans leur mise en exploitation ou dans leur développement, tels que : le Kouif, les phosphates situés au Sud de Tébessa, le Bou-Kadra et l'Ouenza.

Entre Tébessa et Bône, elle emprunterait le tracé Sédrata-Medjez-Sfa, déjà mis en avant dans d'autres combinaisons et la rive droite de la Seybouse, si mal desservie à l'heure actuelle, surtout dans la riche plaine de Bône.

Ces propositions résoudreient du même coup les deux questions

dont le département et la région bônoise attendent vainement la solution de trop longue date à savoir :

La réfection du réseau Bône-Guelma ;

La mise en valeur, au moyen d'une ligne neuve, de toutes les richesses minières de l'arrière-pays bônois.

Enfin, en ce qui touche le personnel, les propositions du Bône-Guelma comportent essentiellement en sa faveur l'application du régime de retraites institué pour le personnel des grands réseaux métropolitains par la loi des retraites du 21 juillet 1909.

La question nous paraît particulièrement intéressante et mérite d'être examinée avec beaucoup d'attention, surtout si elle contribue à hâter la solution de l'affaire de l'Ouenza.

Crock-Notes

POUR FRANCE

Les privilégiés de la Tunisie qui s'en vont chaque année passer l'été en France ou les fonctionnaires qui s'y rendent lors de leurs congés doivent tous aller dans la HAUTE-SAVOIE, et surtout dans la zone près de Genève.

Il y a là au flanc du Mont Voiron, (1465 mètres d'altitude) de jolis villages enfouis sous les verts ombrages qui sont d'un bon marché incroyable de 3 à 5 francs par jour tout compris avec lait et nourriture en abondance (3 repas).

Et puis la proximité de Genève, ville luxueuse et agréable, Thonon, Evian et Lausanne, et la commodité des trains permettent à ceux que la campagne ne séduit pas d'aller passer l'après-midi dans l'une de ces villes et de rentrer le soir.

Pour plus amples renseignements, nous les demander. Nous nous ferons un plaisir de les fournir gratuitement. Bienvenue

Nous avons annoncé le décès du regretté M. Rouveyrolis, de son vivant directeur de la Maison Saint frères à Tunis.

C'est M. Bauvieux, le très estimé directeur de l'agence de Sousse, qui prend sa succession.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue, ainsi que nos félicitations.

Naissance

Mme et M. Meynier, directeur de l'Omnia-Pathé, viennent d'être les heureux parents d'un charmant bébé qui a reçu le prénom de Paul.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Albert Ouvrière, de son vivant entrepreneur de Travaux publics.

Nous adressons aux familles Ouvrière et Bonici, que ce décès met en deuil, nos sincères compliments de condoléances.

Au B. G.

Par décision en date du 17 Avril 1912 M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 15 Mars 1912, ayant pour objet d'ajouter aux prix exceptionnels du Tarif Spécial P.V. N° 2 bis un § II prévoyant l'application, à titre temporaire, pendant un an, des prix de 11 fr. 40 et 12 fr. 40 par tonne pour les expéditions de farines, gruaux et semoules de Sousse respectivement sur Sfax et Tunis par wagon chargé de 8.000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids. Ces nouvelles dispositions seront mises en vigueur à partir du 5 Mai 1912.

Le Conseil Municipal

La prochaine session du Conseil Municipal de Tunis s'ouvrira le 15 mai et comportera probablement plusieurs séances.

La session de mai de cette compagnie est toujours importante, puisque son ordre du jour appelle l'examen et la discussion du Budget de la Ville.

Concours

Un concours sera ouvert le 24 juillet 1912, à Paris pour la nomination à un emploi de contrôleur civil stagiaire en Tunisie. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 2 juillet inclusivement au Ministère des Affaires Étrangères.

Chemins de fer de l'Etat Algérien

L'administration des chemins de fer algériens de l'Etat poursuit actuellement le recrutement de chauffeurs débutant comme nettoyeurs et sont titularisés à l'expiration d'un stage dont la durée est réduite suivant les aptitudes et les services rendus par les intéressés.

Ils débutent à 3 fr. 30 par jour et reçoivent un salaire journalier de 4 fr. 25 lorsqu'ils assurent le service sur les machines.

Dans ces dernières fonctions, ils peuvent réaliser de grandes économies, de combustible et de graissage.

Les candidats devront être âgés de 21 ans au moins et 30 ans au plus et adresser leur demande à M. le directeur de l'exploitation des chemins de fer algériens de l'Etat, 6, rue Ménerville, à Alger.

Ils trouveront à cette adresse, dans les bureaux de cette administration, tous renseignements complémentaires qu'ils jugeront nécessaires.

Au Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

H. MAGNANI, chef d'orchestre.

Aujourd'hui 7 mai 1912

Débuts de :
ROSEL, diseur fantaisiste genre Mayol.

Triomphal succès de :
ARNALDA et SON DANSEUR, dans leur numéro de danses brésiliennes, gitanes et espagnoles.

JANE CHARLETTY, diseuse des Ambassadeurs de Paris

Mlle LUCE D'HERBLEY, chanteuse.

Mlle SUZY, chanteuse.

Mlle JANE PARIS, du Petit Casino de Paris.

Mlle MYRTALE, chanteuse.

Mlle MYOSOTIS, chanteuse.

PALMA-CINEMA, avec ses dernières nouveautés, changement de vues tous les dimanches, mardis et vendredis.

ROLLER SKATING RINK

Casino Municipal de Tunis

Aujourd'hui à neuf heures séances publique

LOCATION DE PATINS 0 fr. 50

Absinthe BERGER

SUPERIEURE, SAINTE, APÉRITIVE

Lire

L'HUMANITÉ

Directeur : Jean JAURÈS

'Le Socialisme'

Journal-Revue hebdomadaire

DIRECTEUR :

JULES GUESDE

Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

Vente Volontaire

aux enchères publiques de terrains à bâtir sis à la Marsa et dépendant des biens de S. A. le Prince Ismaïl Bey.

Le mardi 14 mai 1912, à 9 heures du matin, dans une des salles de la Direction générale des Finances, Place de la Kasbah, à Tunis, il sera, par les soins du Directeur général des Finances ou de son délégué, et de M. Remy, administrateur de la liste civile, procédé à la vente aux enchères publiques moyennant un prix payable soit au comptant, soit partie au comptant et partie à crédit, de soixante et un lots de terrain à bâtir sis à La Marsa Plage à proximité de la station du tramway électrique Tunis Goulette Marsa.

La contenance des lots varie entre 300 et 2 700 mètres carrés, et leur mise à prix, entre 5 et 8 francs le mètre.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que de l'état descriptif des immeubles mis en vente, et leur mise à prix, tous les matins, sauf le dimanche, à la Direction générale des Finances.

Pavillon BEAU-SEJOUR

Carthage Station

Restaurant de 1^{er} Ordre. - E. GIRAUD

L'Indicateur Tunisien

Edition 1912, 1.740 pages, prix : francs Franco dans toute la Régence : 10 fr. 60. Extérieur : 11 fr. 35.

En vente à Tunis, 2, avenue de Paris 2, rue Meyerbeer.

INDUSTRIE FUNERAIRE

Félix FISCHER

Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière)
Lire dans le prochain Numéro

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe. Pension 55 francs.

Mesdames

HÉMAGÈNE TAILLEUR

Quéril :

Epoques Dououreuses, Irrégularités, Retards, Suppressions,

Seul produit scientifique Adopté

par les Hôpitaux de France et de l'Étranger

Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe.

Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

La FLAGON dans toutes les Pharmacies de France 2.25

P. mandat 2.25. Brochure explicative, gratuite, demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

DÉPÔT PRINCIPAL A TUNIS :

PHARMACIE FATTACIOLI, 7

AV. DE FRANCE.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira
TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'École supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles.

Téléphone N° 553



DOCTEUR LUMBROSO

de la Faculté de Montpellier

ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX

EX-INTERNE DES ASILES

ANCIEN AIDE d'OBSTETRIQUE

ET DE GYNECOLOGIE

6, RUE D'ALGER

Consultation de 2 à 5 heures

Raymond VALENSI

Ingénieur-architecte

22, Rue de Russie, 22 - TUNIS

Immeubles de rentes. — Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distributions d'eau.

Plans à forfait, Affaires, Projets

TUNIS-SOUVENIR

11, Avenue de France - TUNIS

(Entre le Café de France et le coiffeur Ville)

Immense assortiment

de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

IMAGERIE POUR NOEL

ET JOUR DE L'AN

Vin du Domaine Hafsi

Propriété du Prince Ismaïl Bey

Suprême-Boukha

Anisette Serrana

Fabricant-Dépositaire

Joseph KTORZA

TUNIS-8, Rue Ed-Drina - TUNIS

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, Rue de la Casbah

près la Place de la Bourse (au premier étage)

TUNIS

Service à la Carte-Repas sur commande

Vraie cuisine italienne

Spécialité des Ravioli et Cassate

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont. — Vin du Chianti.

SALONS RÉSERVÉS

J.A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia - TUNIS

Pianos PLEYEL

et BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 francs avec facilité de paiement

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martine frères, 28, rue d'Italie, Tunis.

D'entrées Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie — G.-B. FRANCO 13, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. - Télép. 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'hortage de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie — Maison Montelatecci, CHAMBON, successeur, Avenue Jules-Ferry, 53 et 55 — Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. — Champigneules et Spatenbrau, J. Billiaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSEAU. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules-Ferry.

Maison DESPEROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis) Carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux et Pierre Plâtre — Pierre à bâtir et Pierre de taille

BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses

Pavés et Dalles

Pour les commandes s'adresser: 12,

AVENUE DE CARTHAGE

usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis

LA COTE DU SOLEIL

Etablissement Thermal de Korboos

GRAND HOTEL DES THERMES

CERCLE DES ÉTRANGERS

La plus belle excursion des environs à 50 kilom. de Tunis, route de huit kilomètres en corniche sur le Golfe, en face Carthage.

Service bi-Hebdomadaire par Automobiles

Les départs ont lieu régulièrement le dimanche et le jeudi par automobiles.

Service par chemin de fer et voiture. — Tous les jours départ de Tunis par chemin de fer (gare du Sud), à 7 h, du matin (voiture directe pour Soliman), arrivée à Soliman à 8 h, 20 (chemin de fer aller et retour, 1^{re} classe 5.80 : 2^e 4.15 3.55). 2 Omnibus de l'Hotel des Termes aller fr. : aller et retour 3 fr.) On trouve également des omnibus à prix plus réduits à la gare de Soliman. Arrivée à Korboos à 10 h. (18 kil. Départ de korboos à 3 h du soir, assurant la correspondance avec le train partant le Dimanche à 5 h, 10 et Tunis à 6 h. du soir.

P.-L.-M

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée. Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique ; par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache),

ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ; 3^o sur les lignes maritimes des services par la Compagnie des Messageries maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des

OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNENFANT, Ad^r

Boxes, Chenil, Pension pour
chevaux et chiens
Route de l'Ariana

Chaux Hydraulique & Ciment
Paul POTIN
DEPOT : rue de Turquie (au port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléphone :
Tunis n° 197 Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lit).

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
Livraisons à Domicile

Imprimerie Typo-Lithographique
F. WEBER, Tunis
Exposition Universelle de Bruxelles 1910
CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or la plus haute récompense.
CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus haute récompense.
CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe : Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.
M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE
Joseph PAONESSA, Artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis
Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS
Torche en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer. — Mèches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de la Goulette
TELEPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord
Société anonyme — Capital 5.000.000 de Francs
Siège Social à TUNIS : 7, rue d'Alger
Agences à Sousse et à Sfax
Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur titres — Encaissements et escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaies.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels
5 o/o net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituant un placement exceptionnel. C'est le cas du
BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers

CHAUSSURES FAURE
solides pour la marche et la campagne
CHAUSSURES FAURE
habillées pour soirées
CHAUSSURES FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes, sabots galoches, chaussons
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnetts
14, rue d'Italie, Tunis

MAISON A. MODIGLIANI
Fondée en 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements
Succursales : Bizerte-Sousse-Sfax
Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 74

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
SUCCURSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôt à vue : 2 %
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
Société anonyme, Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises, Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous pays, Location de coffres-forts, Change de Monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o
Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

Le Monde
Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes
Contre l'INCENDIE et sur la VIE
SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS
Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).
Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe - SOUSSE : M. A. Daninos - SFAX : M. Aurélio Darmon - BEJA : M. S. Enriquez - LE KEF : M. César Enriquez - MAHDIA : M. J. V. d'Elie Sethon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-ARBA : M. Léon Hanoun - TABARKA : M. Soria.

LUMIÈRE LUX
Éclairage privé et public par l'incandescence au pétrole le plus économique qui existe
FRAIS DE CONSOMMATION
d'une lampe de 200 b. 0 f. 015 l'heure
— 800 0 f. 04 —
Lampes pour Hôtels, Châteaux, Sanatorias, Garages, Écuries, Remises, Salles de bal, Fêtes publiques, Caves, Terrasses, Parcs, Cours, Fermes, Chais, etc.
Darius Bonan
concessionnaire exclusif pour la Tunisie, Tripoli et Malte
84, rue de Portugal
Téléph. 7 — Adres. télégraphique UXARIS — Tunis

AGENCE DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnés à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes — Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circulaires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères correspondants partout
Emballage de mobiliers, — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres-prolongée ; 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. — Téléphone 190.

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

L'HERMOTOR
Moulin à vent en acier galvanisé
La plus haute récompense aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ et Cie
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES
Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis
Droguerie HABIS
Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)
Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux minérales.

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départ de la Semaines
ARRIVÉES
Dimanche, à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi, à 3 h. du soir, service rapide de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du m. service rapide, de Sfax et Sousse.
Vendredi, à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi, à 10 h. du matin, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, Service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bone, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi, à 5 h. 30 du matin, Service de Bordeaux, Nantes, et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche, à midi, Service direct pour Marseille.
Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi, à midi et demi, service rapide, pour Bizerte et Marseille.
Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bone, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.
Samedi à 10 h. du matin, Service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.

Cie de NAVIGATION MIXTE
Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc
Transport des passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉES de Marseille, tous les lundis soir. A Marseille tous les mercredis à 5 h. 15 du matin : De Palerme tous les jeudis à 8 h. du ma par quinzaine ; De Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. : de la Côte Tunisienne Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30 du soir. A Marseille, tous les Samedis à 7 h. du matin.
DÉPARTS de Tunis pour Marseille, tous les lundis à 2 h. du soir ; de Tunis pour Palerme tous les mardis à midi (par quinzaine) ; De Palerme pour Tunis, tous les mercredis à midi (par quinzaine) ; De Marseille pour Tunis, la Côte Tunisienne, et Tripoli, tous les mercredis à midi ; De Marseille pour Tunis tous les vendredis à midi ; de Tunis pour la Côte Tunisienne (Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. du soir. De Marseille pour Bizerte, Tunis (hebdomadaire) et Palerme (par quinzaine) tous les samedis à midi.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification). La Compagnie accepte avec connaissances directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.
Les agents principaux : PEDELUPE Frères.

Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise
Téléphone 449 **WAGNER & ie** Téléphone 449
24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8
PATISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÉNAGE
Crème Chantilly de France
Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence
Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

Petites Annonces
la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.
Demandes d'emplois
Excellent comptable, jolie écriture, bons certificats, bonnes références dem. empl. Journal.

Ouvrier agricole, connaissant spécialement le battage, demande place, irait n'importe où. S'adresser Bar Goudal, rue Marcheschau.
Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.

Petite correspondance
Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

Demandes de location
On désire louer jolie villa, Carthage ou environs. S. journal.

Demandes de capitaux
On demande 75.000 fr. pour construire grand immeuble sur avenue. Intérêts 7 o/o, durée du prêt dix ans. Journal.

Divers
On demande à céder participations dans importante affaire minière. Journal.

Leçons
Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

PUITS
Ouvrerie sous Couverts
LES POMPES de tous systèmes, TRÈS SÉRIEUSES sont réparées par le **DESSUS DE PUIXS DE SÉCURITÉ** de l'Éclairage d'Élan à toutes pressions
Système **L. JONET et C^e** à SAZAN
LES TRAVAILLÉS (n° 1) Prix 150 Francs
LES TRAVAILLÉS (n° 2) Prix 100 Francs
LES TRAVAILLÉS (n° 3) Prix 80 Francs
LES TRAVAILLÉS (n° 4) Prix 60 Francs
— ON DEMANDE DES APPRENTIS —

BENGALINE
PEINTURE
email perfectionnée
DÉPÔT :
Droguerie Nationale
Crèche Père et Fils
6, Rue d'Italie, 6
TUNIS
Représentant :
J.-C. BONICI
Rue d'Alger, 11
TUNIS

TUNISIA-PALACE
Hôtel de 1^{er} Ordre
Lumière électrique
150 CHAMBRES ET SALONS
Hôtel de 1^{er} Ordre
Lumière électrique
Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE